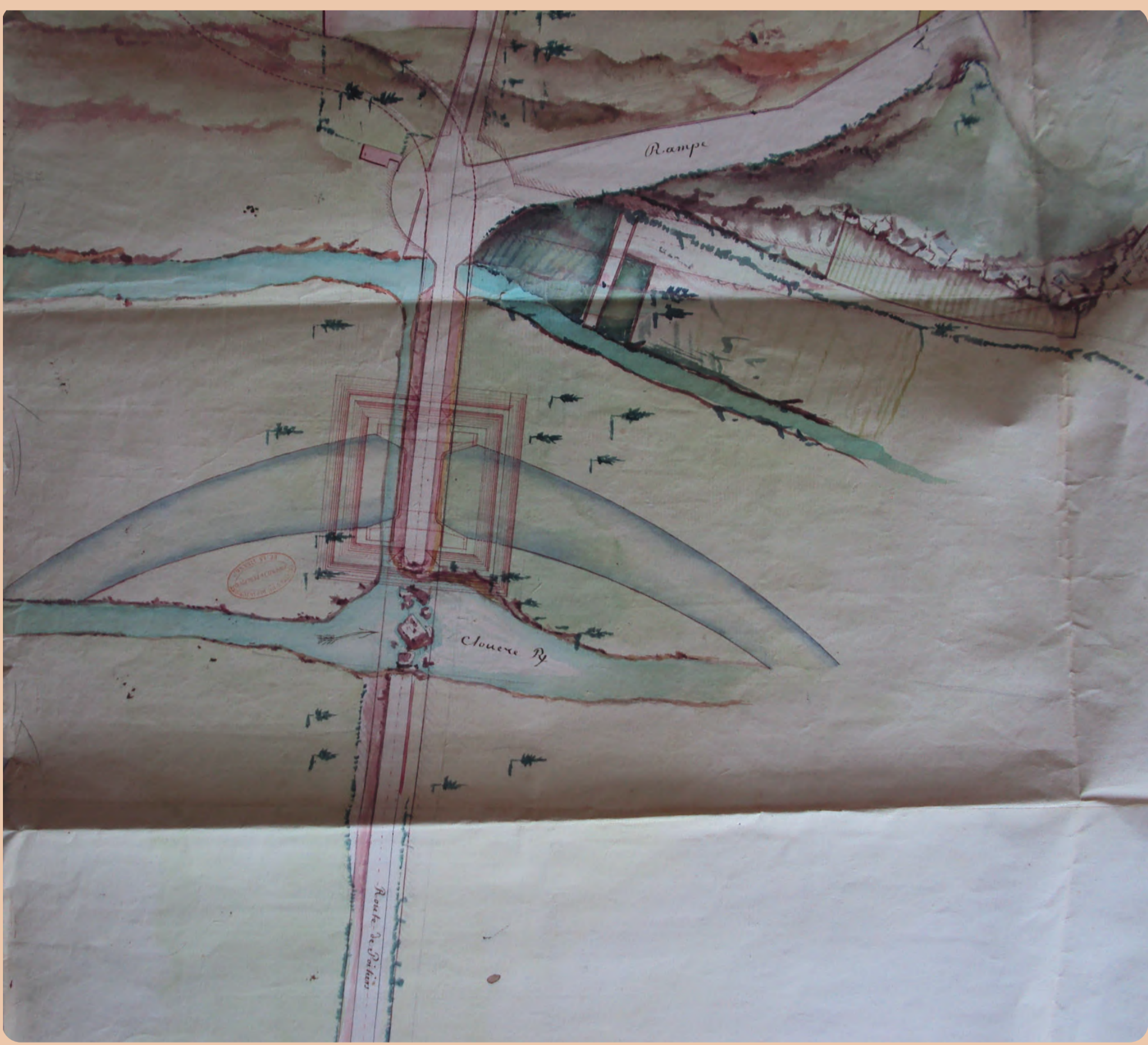


# Pont & accès - Gençay

## avant 1789

Jusqu'en 1840, l'accès nord au bourg de Gençay se fait à la fois par la rue du Montcabré, et par *le gripet* qui relie la route de Poitiers à la rue de la Sallée; la rue du Palateau n'est pas encore aménagée.

Dans le cadre général du projet *d'ouverture du Poitou sur le Limousin*, l'administration royale prévoit l'aménagement de la route de Poitiers vers le sud du département, passant par Gençay, et donc la réfection des ouvrages d'art sur son parcours.



Il existait antérieurement deux ponts pour accéder à Gençay : un de deux arches au dessus de la Clouère, et un plus petit d'une arche au dessus du bief du moulin d'Enfrenet ; ces deux ouvrages étaient à un niveau inférieur de plusieurs mètres au pont actuel.

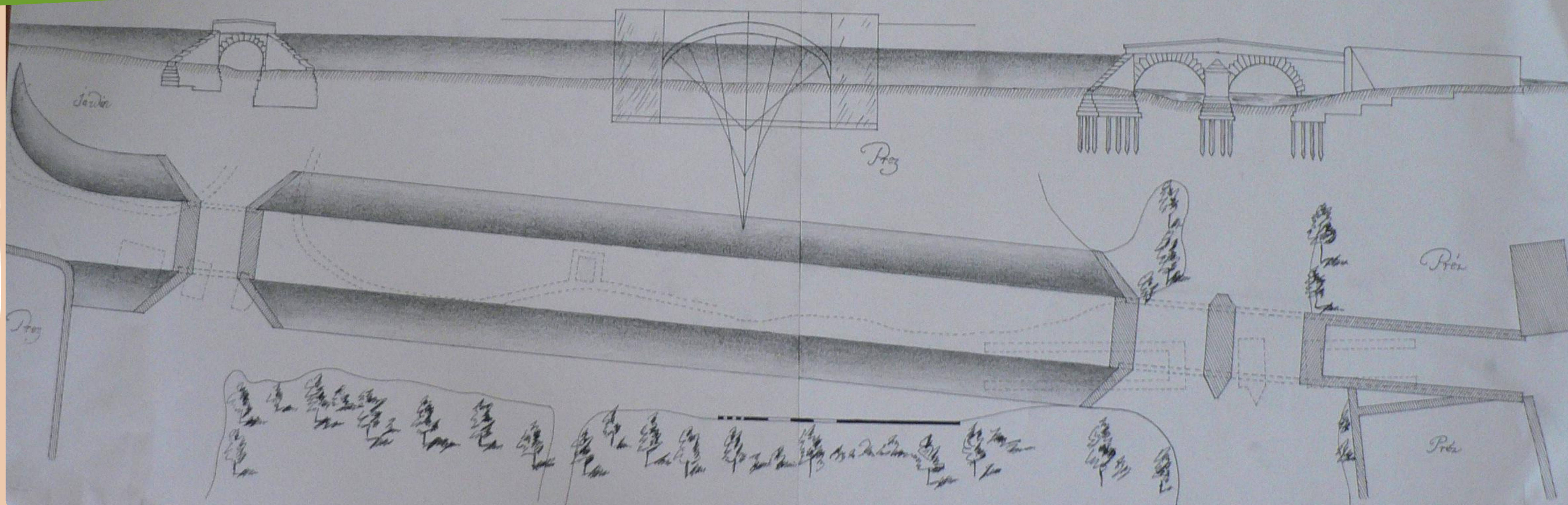
Le projet (en rouge sur le plan) est de les remplacer par un seul, de plus grande ouverture, situé entre les deux, et de détourner à cet effet le lit de la rivière, qui coulait primitivement le long du coteau ; le pont sur le bief du moulin restera en service jusqu'en 1840 et sera détruit par une crue.

On peut voir très clairement sur le plan la représentation du pont écroulé dans la rivière, et de l'accès principal au bourg par le Montcabré.



# Le nouveau pont - Gençay

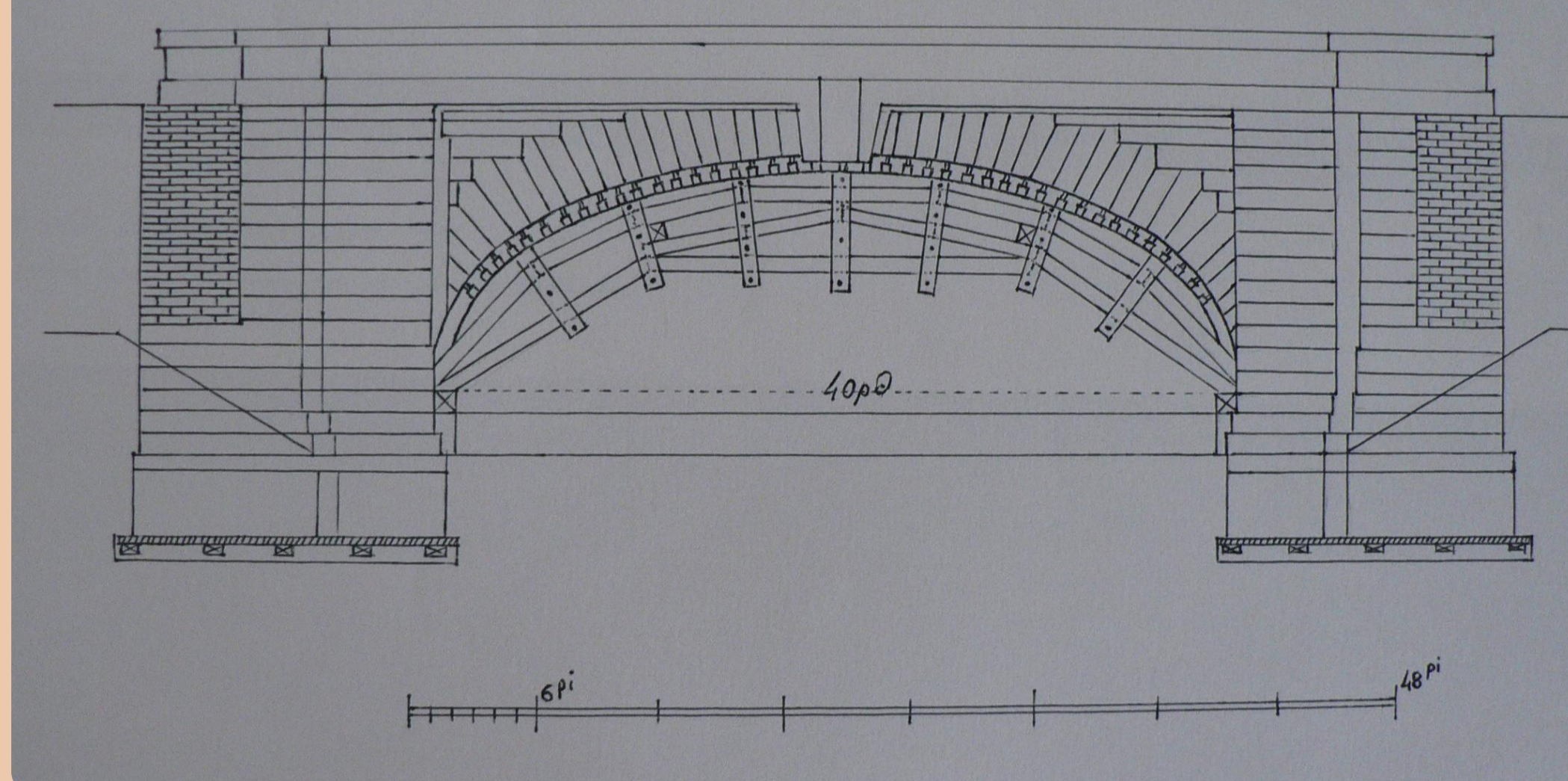
avant 1789



Coupe et plan en élévation (vus des Cosses) des ponts d'accès à Gençay et emplacement du pont projeté. On remarque la représentation graphique des pieux de bois sur lesquels repose le pont sur la Clouère.

Croquis d'architecte du projet de pont à une seule arche de 40 pieds d'ouverture; ce même type d'ouvrage est retenu pour les Roches-Prémarie (sur le Miosson) et Saint-Martin-l'Ars (sur le Clain). La pierre utilisée pour la construction fut extraite de la carrière du Coteau de St-Maurice.

pont projeté



## La légende du pont de Gençay

Dans le légendaire populaire la construction du pont de Gençay n'a pas forcément été l'oeuvre d'architectes et de maçons :

**Comme les gens de Gençay étaient trop pauvres pour construire un pont, un des leurs avait conclu un pacte par lequel, en échange d'un pont, le Diable aurait l'âme du premier qui passerait dessus. Mais personne ne voulut s'y risquer.**

**Une vieille femme dit alors : "Moi je passerai". La vieille avait un chat qui avait coutume de marcher devant elle. Elle s'avança donc sur le pont, précédée de son chat, devant toute la population réunie.**

**Le pont traversé, le Diable s'exclama : "Vous m'avez donné quelque chose que je possédais déjà !"**

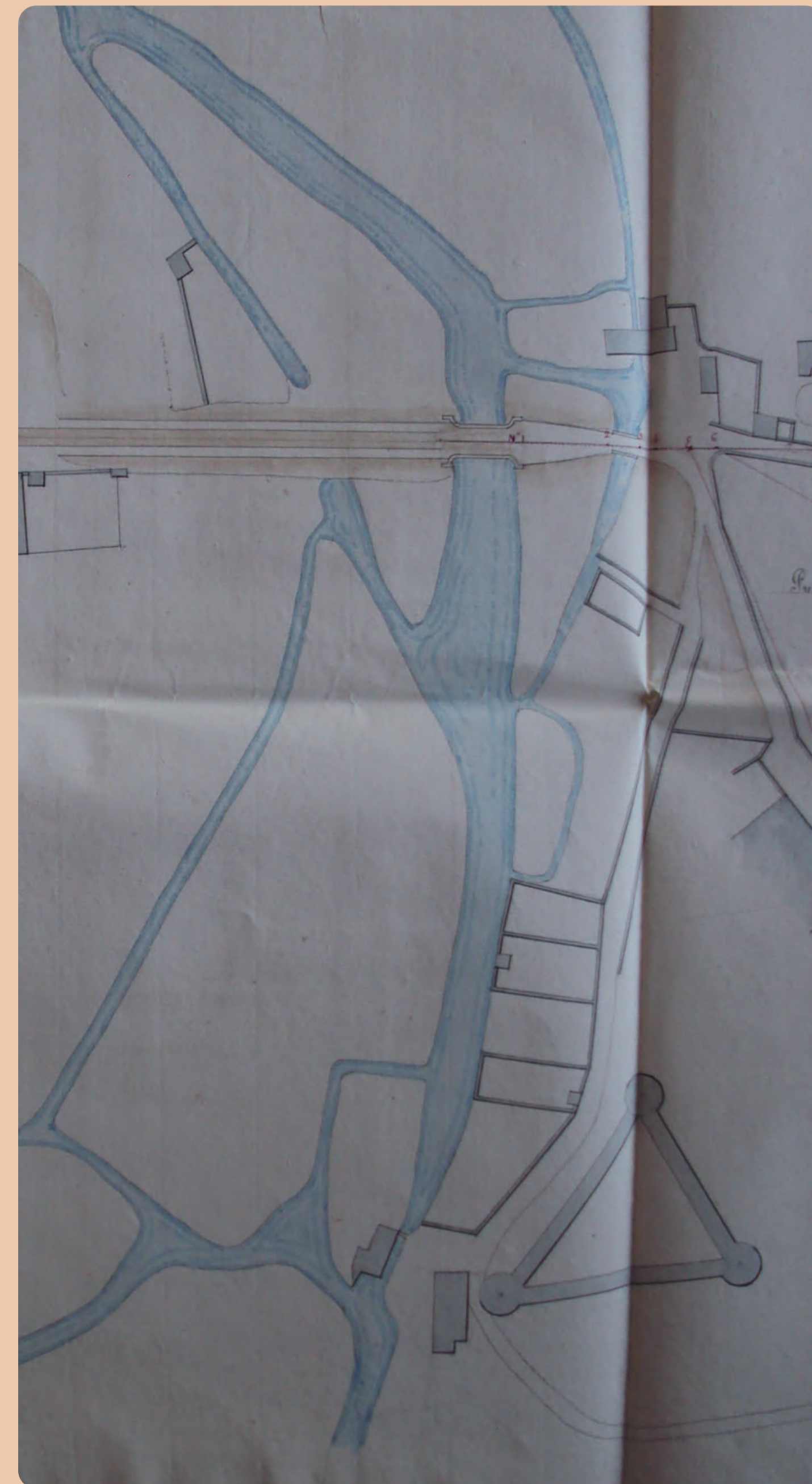
(Léon Pineau - Le Folklore poitevin - 1892)





# Le nouvel accès au bourg

1836



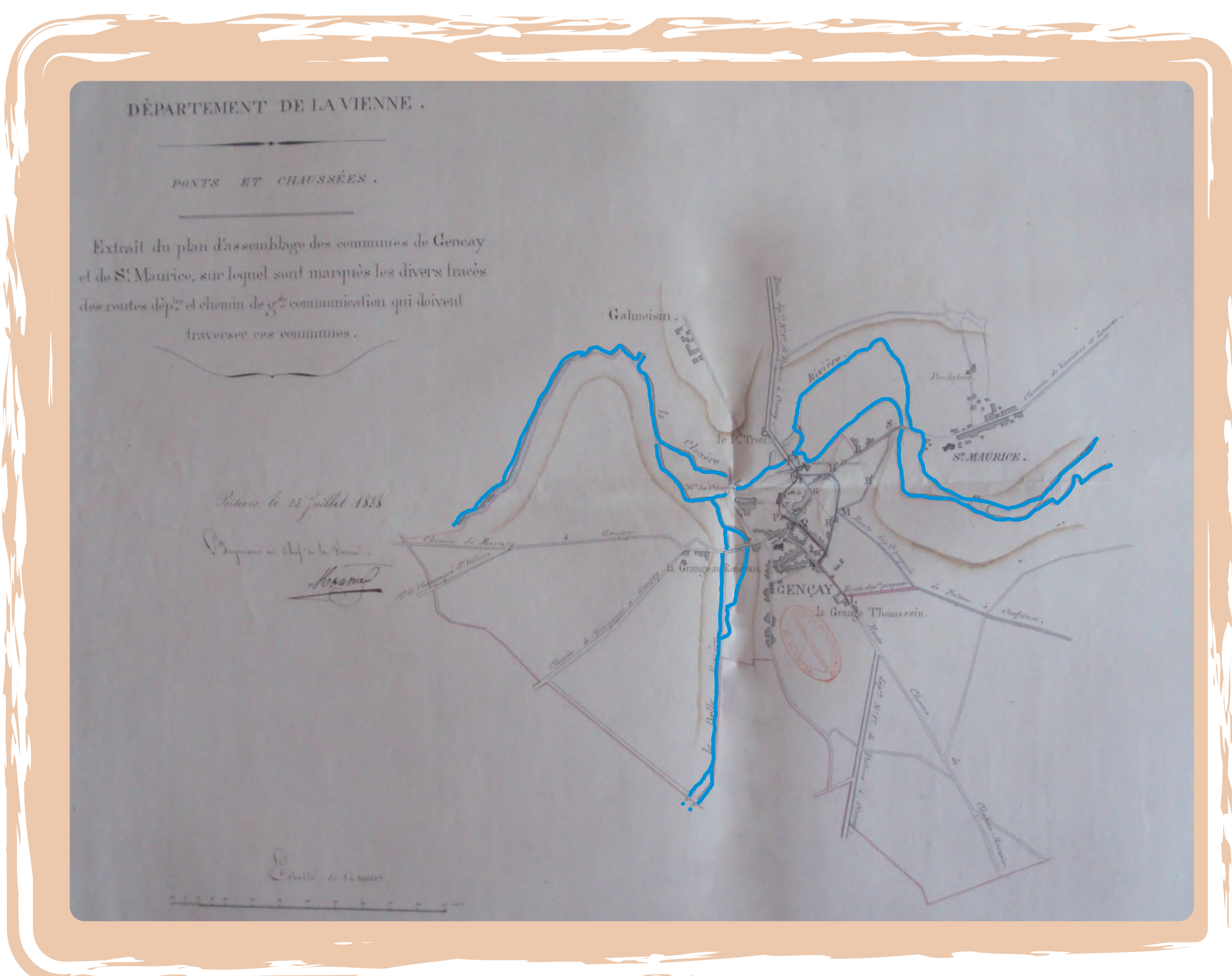
Le nouveau pont est construit en 1789 et est un temps appelé *le Pont Neuf*.

Sur ces plans établis pour le projet de traverse du bourg, on constate que l'arche du bief du moulin d'Enfrenet est encore en place.

Sur le plan de droite on note la présence de l'ancien cours de la rivière, et la levée de terre qui rehausse la route et provoque le détournement du lit.

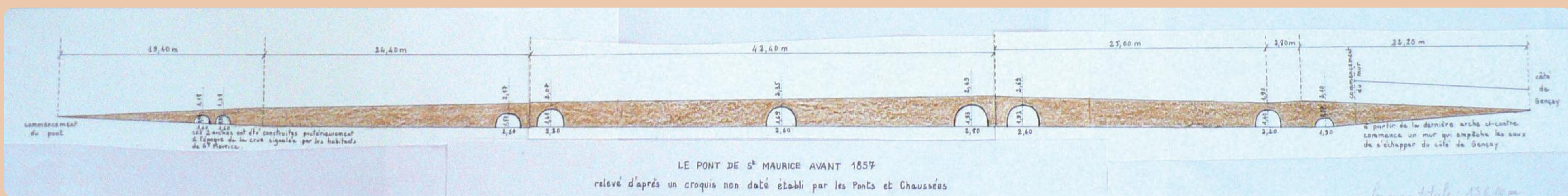
Ce plan de 1838 présente les deux projets principaux pour traverser Gençay :

- Celui qui a la faveur du Conseil municipal passe par Montcabré, avec élargissement de la route et remodelage des virages,
- L'autre, qui sera imposé par les Ponts et Chaussées, ouvre la route à travers le Palateau ; il présente l'avantage de permettre un accès plus facile au bourg et la jonction à la route de Confolens.





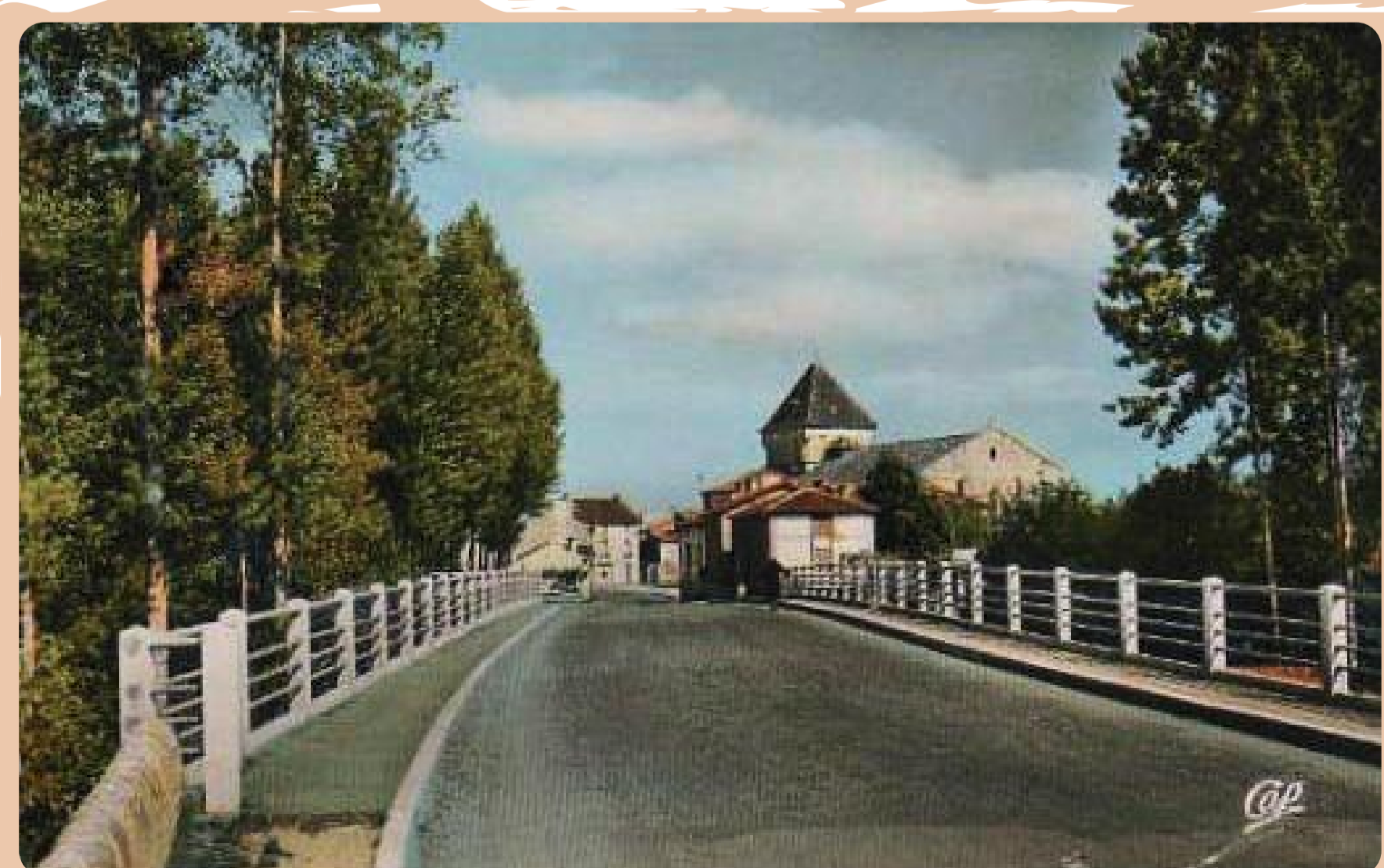
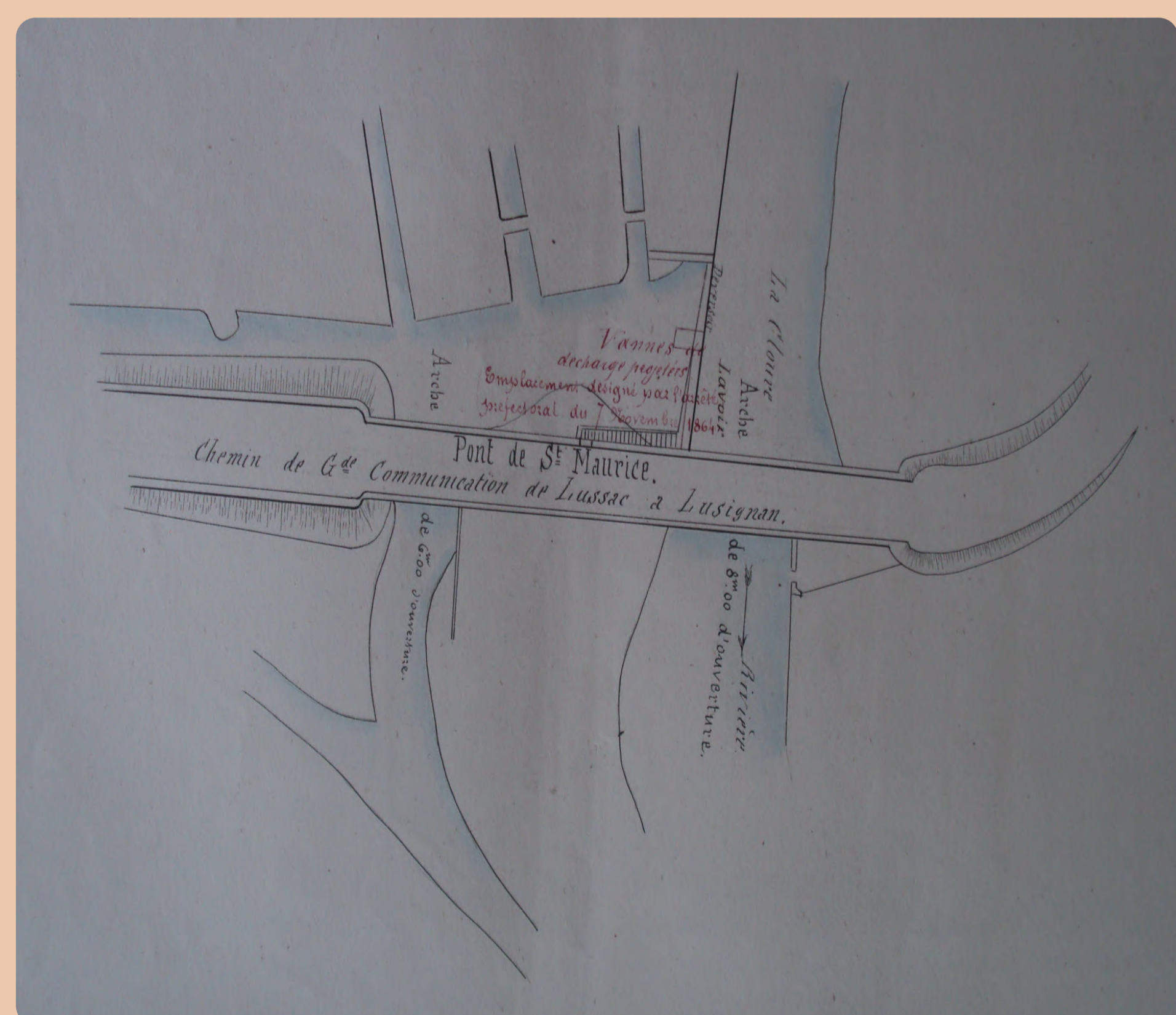
# Pont & accès - St-Maurice



Avant 1857, le pont permettant l'accès à St-Maurice va du Chemin Brun à la place de l'église ; il fait 136 mètres et comporte 9 arches. Sa plus grande partie est piétonne, et le passage des charrettes se fait à gué.

Il est remplacé en 1857 par un pont de pierre ; un lavoir lui est adossé en 1885.

Le pont actuel date de 1954 et est inauguré à la fin de l'année.





# La réglementation des moulins à partir de 1855

## Contexte et objectifs

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'augmentation de la population entraîne le développement de l'agriculture et la recherche de nouveaux espaces cultivables, notamment dans les vallées, le long des cours d'eau.

La Clouère compte à cette époque 29 moulins distants en moyenne de 1600 m. La gestion privative du débit des rivières par les meuniers provoque des inondations des prairies et jardins dénoncées par les riverains auprès de l'administration.

*À la moindre crue, les prairies sont submergées, et que l'on ne pense pas qu'il ne puisse en résulter aucun profit pour les usiniers ; leurs moulins se noient les uns les autres, leur chute n'augmente pas, et leur force motrice diminue.*

(Extrait du rapport de l'Ingénieur sur la nécessité de régler les usines de la Clouère – 27 juin 1855)

Dans l'esprit de l'administration, ces travaux doivent favoriser l'achèvement du curage de la rivière, curage envisagé depuis plusieurs décennies et auquel les riverains résistent.



L'administration des Ponts et Chaussées met à l'étude, à partir de 1855, une réglementation concernant les moulins de St Maurice et Gençay. Elle vise à établir la hauteur de l'eau utile au fonctionnement par la construction de vannes et de déversoirs. Ces mesures sont obligatoires et à la charge des propriétaires.

Ces dispositions s'appliquent en premier lieu, dès 1855, au moulin d'Enfrenet. Le propriétaire refuse l'application, mais, après menace de fermeture de l'usine par le Préfet, effectue les travaux en 1867.

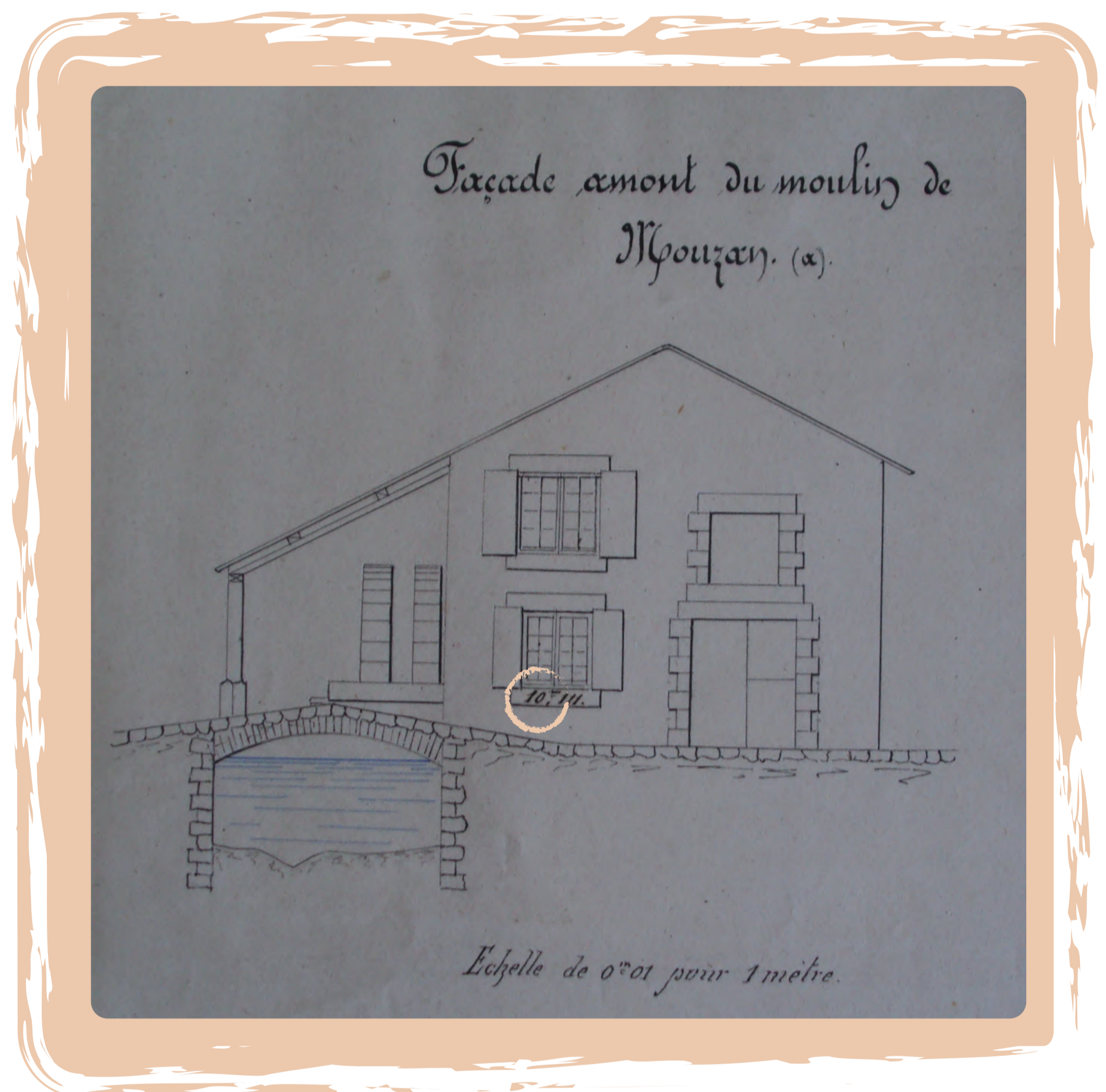
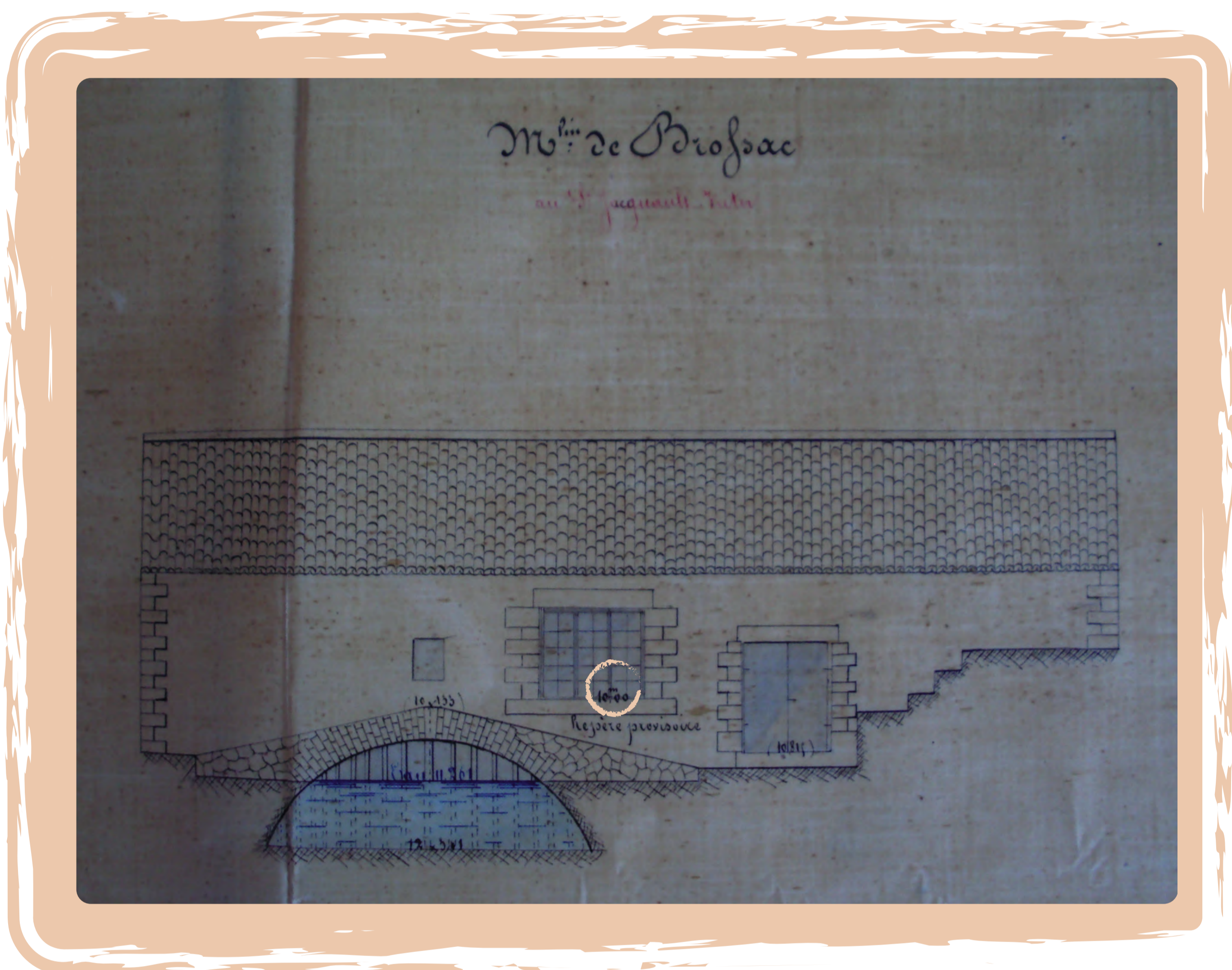
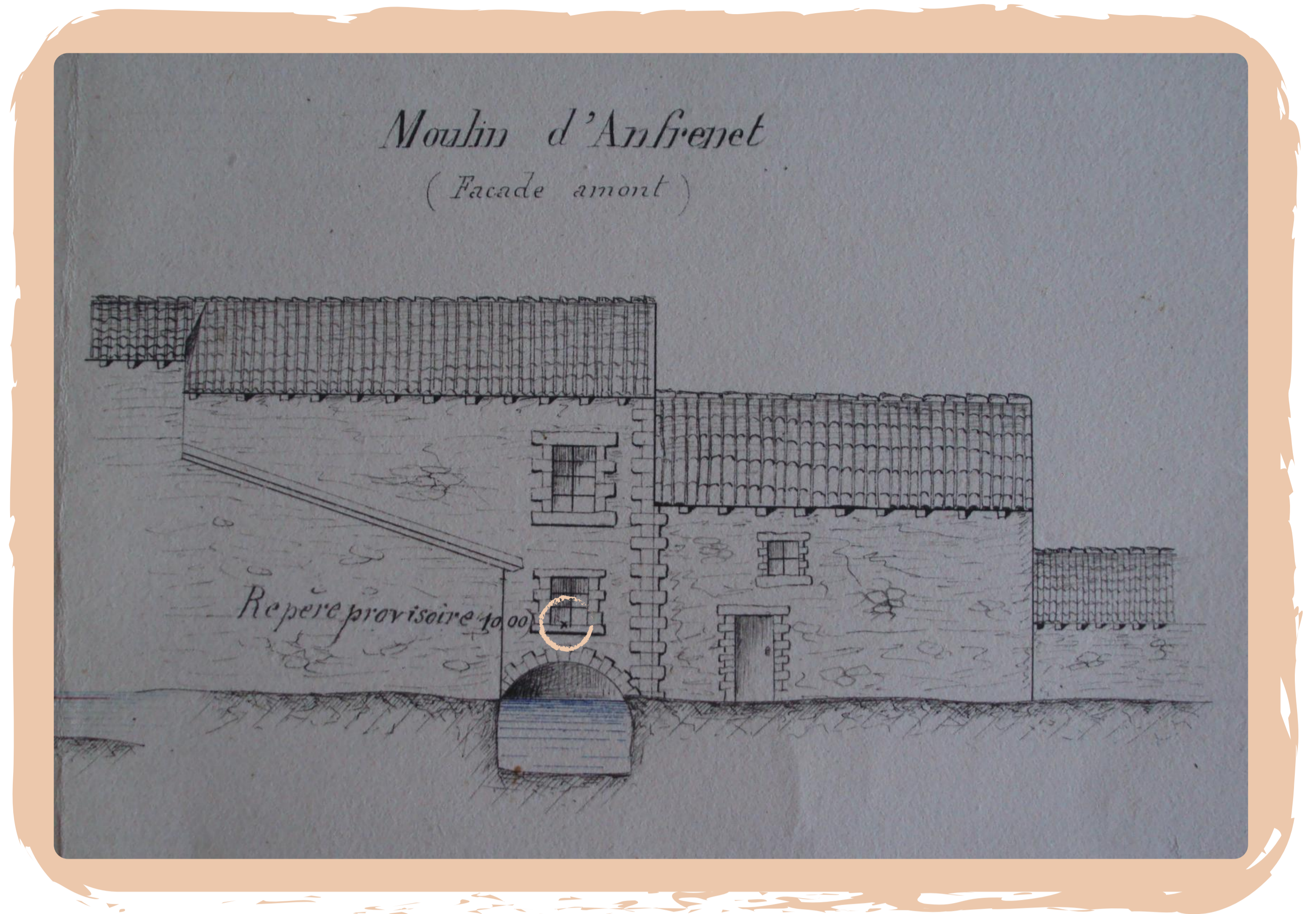
À St Maurice, la réglementation est exigée en 1868-69 aux moulins du bourg, de Puy-Félix, de Brossac, de Crochet et de Mouzan. Seul, le propriétaire de Puy-Félix effectue les travaux, récolés en 1872.





## Consignes imposées

Sur ces illustrations réalisées par les services des Ponts et Chaussées, on remarque, sur la pierre d'appui d'une fenêtre, le repère à partir duquel on définit le niveau à respecter pour la chute d'eau qui tombe sur les pales de la roue (rond blanc).



La plupart des propriétaires tergiversent et attendent, soit qu'ils n'ont pas les moyens de réaliser les travaux, soit qu'ils les jugent inutiles.

Cependant, quelques travaux s'effectuent par la suite. Après plusieurs reprises, le moulin de St Maurice est restauré et remis en route en 1900. Le vannage de Brossac est mis en conformité en 1904.

Ce quasi refus collectif de la réglementation entraîna l'arrêt progressif d'un grand nombre de moulins sur la Clouère à partir de 1870. Mais n'était-ce pas là l'objectif plus ou moins visé ?

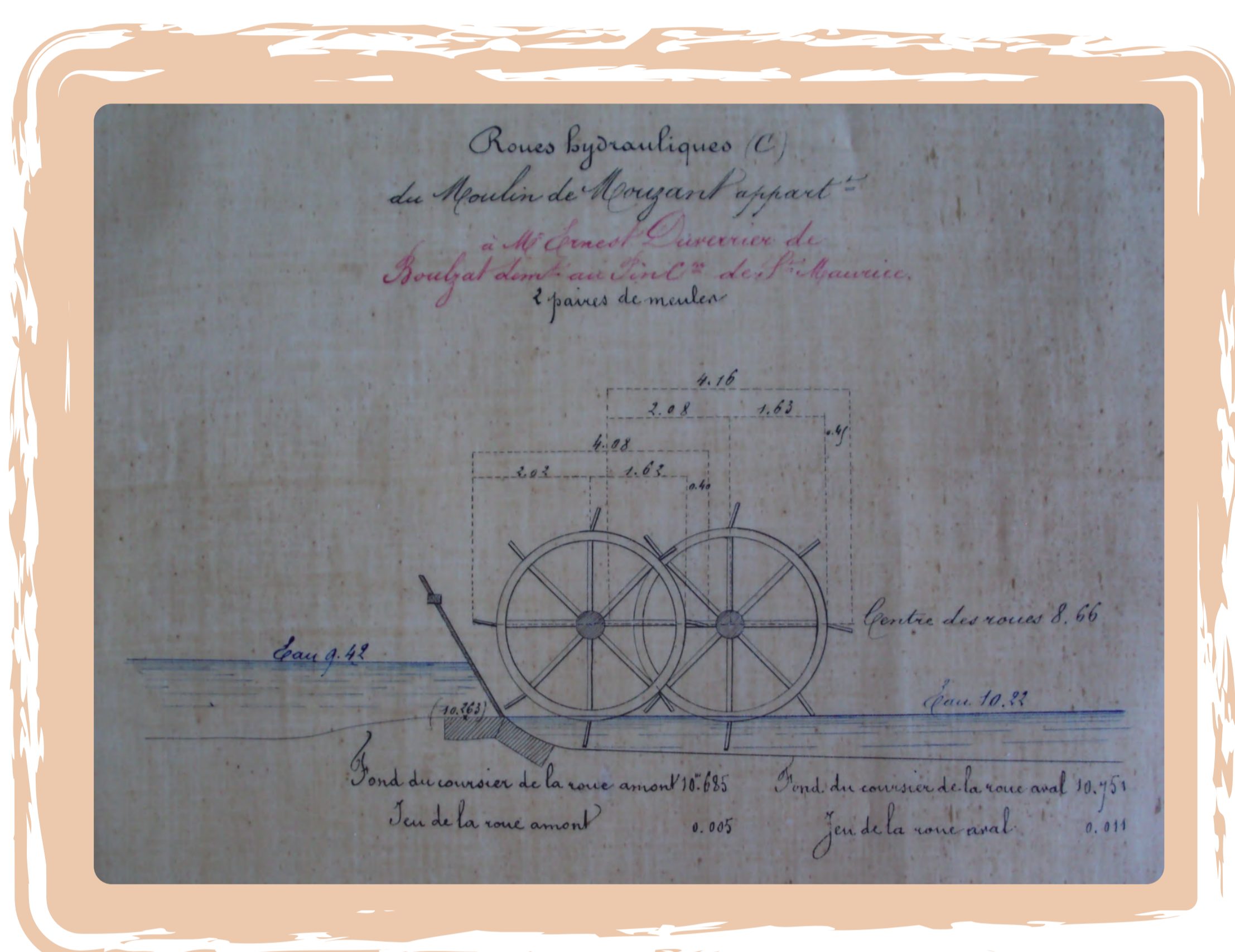
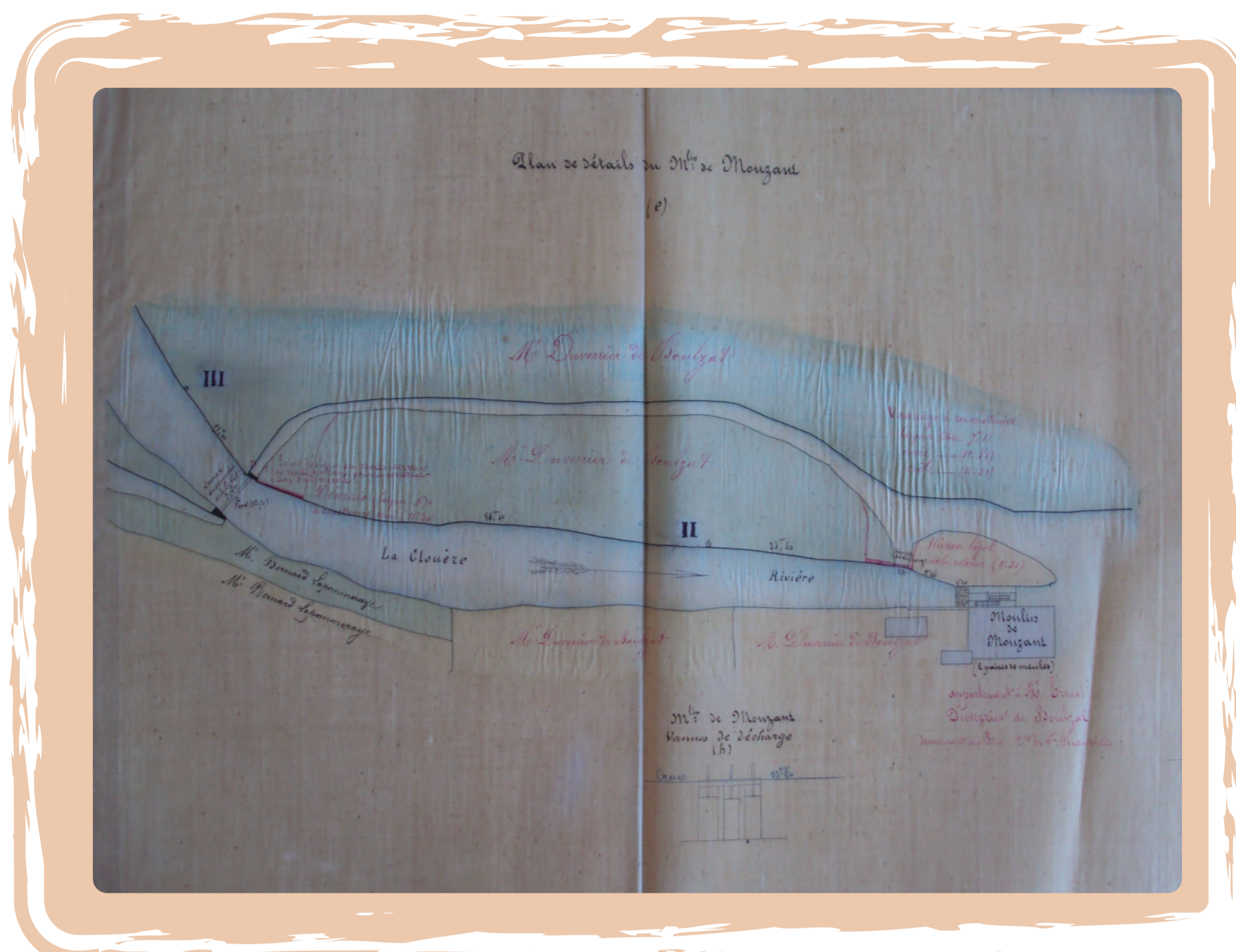




## Exemple du moulin de Mouzan

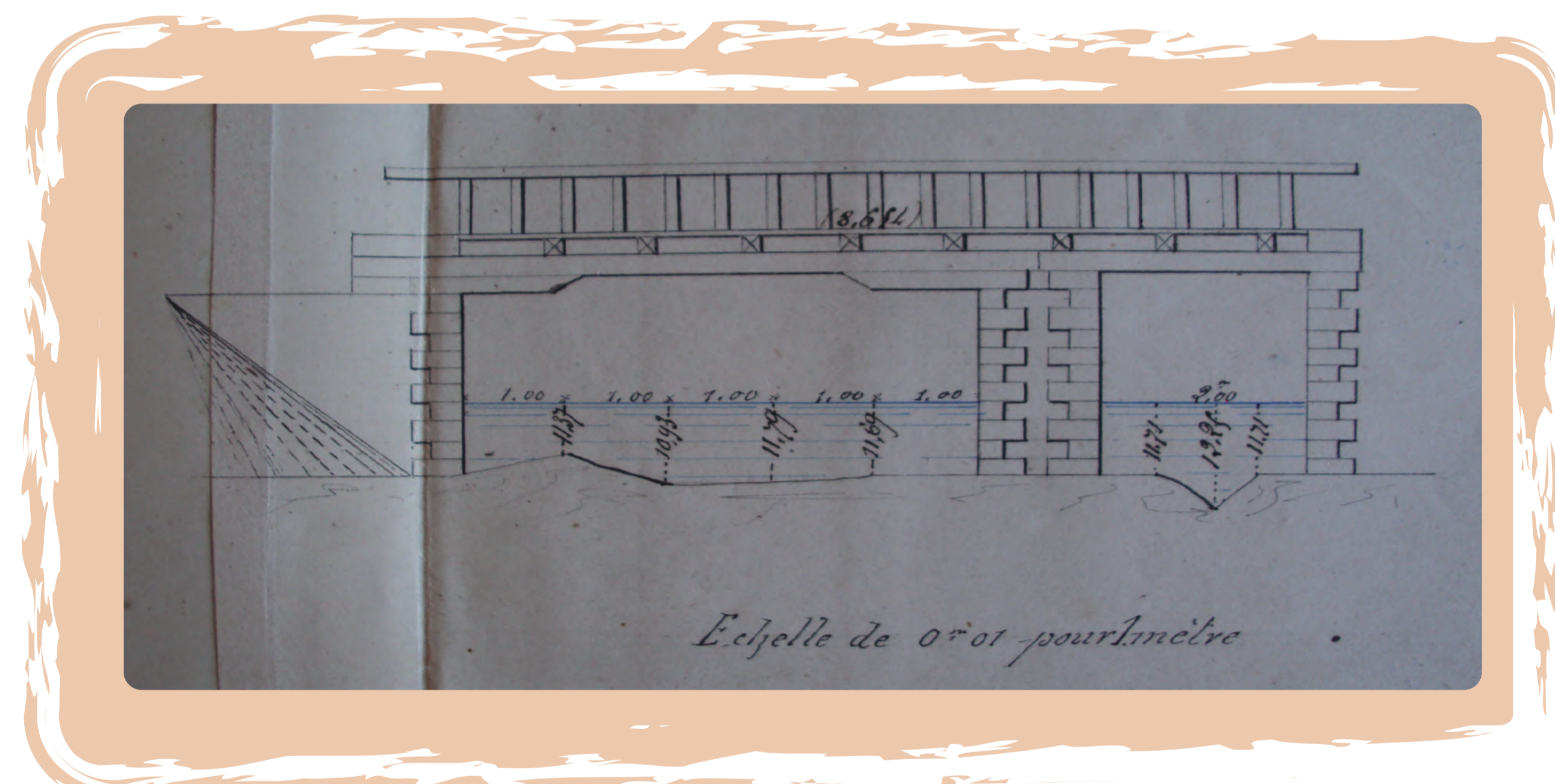
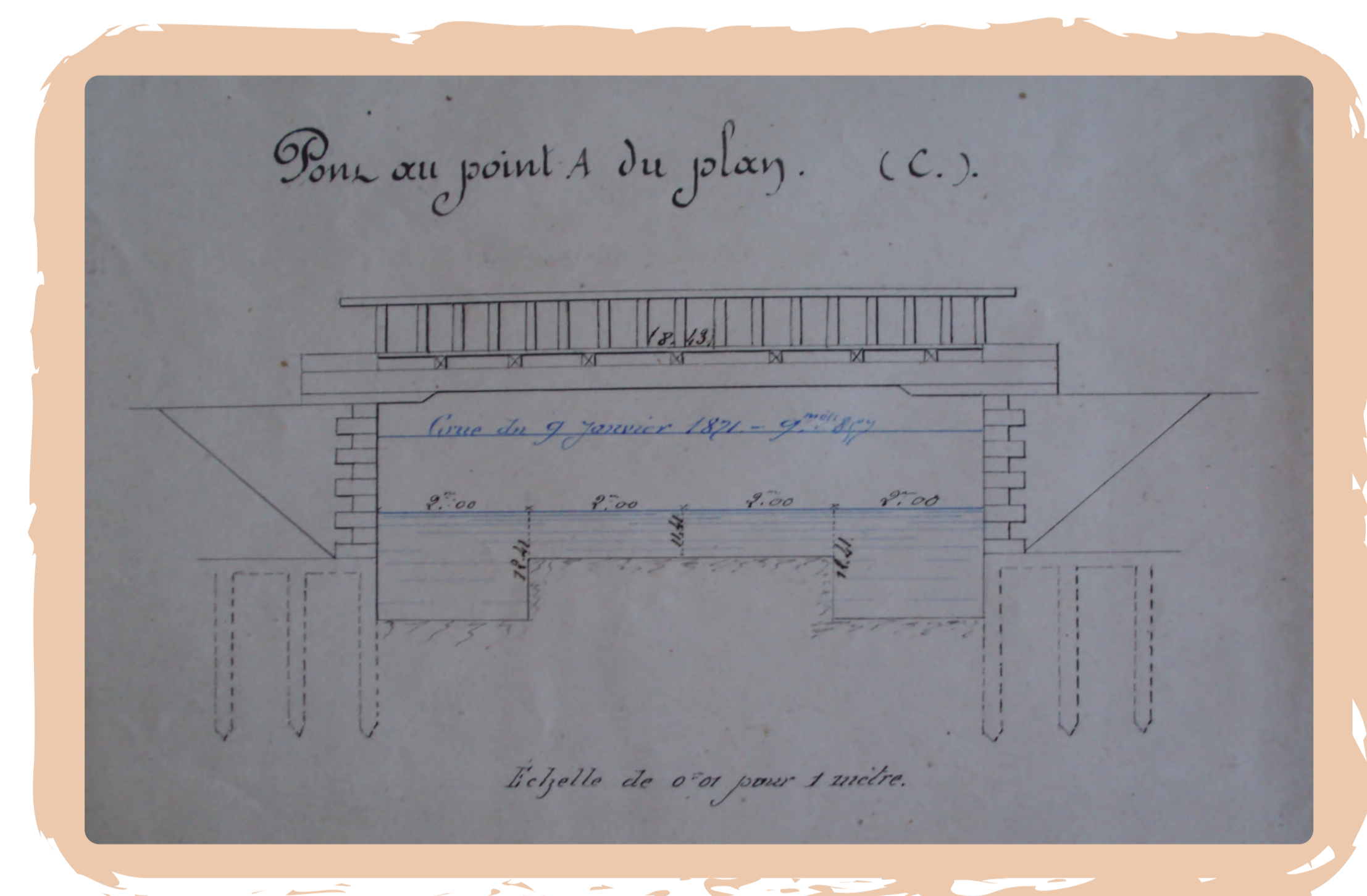
Le moulin de Mouzan était situé sous le château du Pin à St Maurice, semble-il à l'emplacement de la petite maison qui existe actuellement près de la passerelle.

Il avait la particularité d'être actionné directement par les eaux de la rivière.



On voit sur le plan ci-dessus que 2 lieux de déversoir et de vannage sont à élargir ou à construire, à l'entrée et à la sortie du bief de décharge.

L'objectif est d'actionner par une hauteur d'eau réglementée les 2 roues du moulin ainsi que de définir l'emplacement des roues et la hauteur de leur axe par rapport à la hauteur d'eau (schéma ci-contre).



Selon les archives laissées par les Ponts et Chaussées, 2 passerelles d'accès au moulin auraient aussi dû être construites (L'une au-dessus du bief ? L'autre au-dessus de la rivière ?).

Le propriétaire du moulin refuse les travaux et justifie sa décision :

*[...] ce nivellement est tout à fait contraire aux intérêts des cultivateurs et pauvres gens du pays, lesquels déjà par les années de sécheresse sont obligés de mener moudre, à leur grand détriment, leur blé aux moulins de la Vienne [...]*

(Observation de Mr Duverrier de Boulzat (extrait) dans le registre d'enquête publique du 5 au 20 mars 1871).

Cependant en 1884, Duverrier sollicite l'autorisation de construire une passerelle. Le projet est accepté à l'emplacement du vannage de l'ancien moulin.

Il obtient aussi l'autorisation de construire l'habitation de son jardinier (à l'emplacement du moulin semble-t-il).



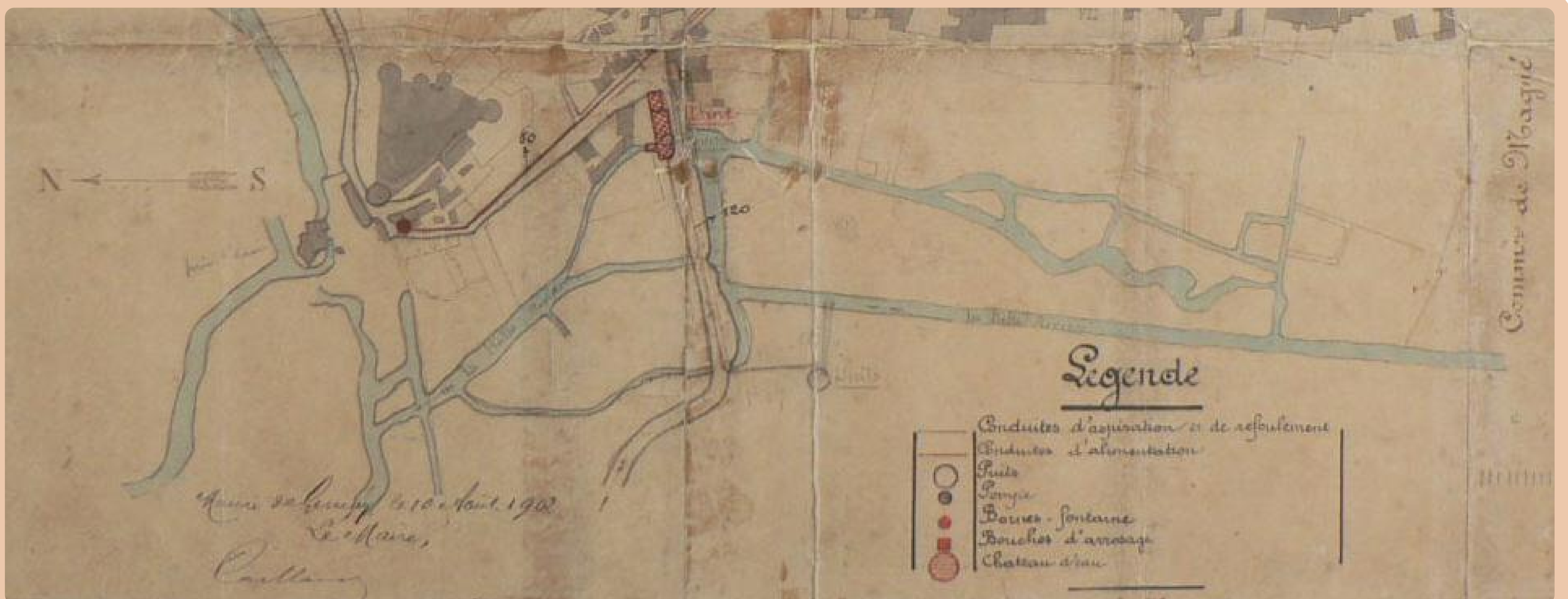


# La reconversion des moulins de Gençay

Le Grand Moulin et le moulin Patarin n'ont pas été concernés par la réglementation de la 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au Grand Moulin, une convention (accord amiable) est signée devant notaire le 26 avril 1845 pour régler les différends sur le niveau d'eau de la Belle entre les meuniers, Célestin Neveux, et Élixa Devillard, son épouse, et les riverains, dont Charles Herbrand, comte de Briey.

En 1902, le Grand Moulin devient l'usine électrique, destinée à distribuer l'eau et l'électricité dans le bourg de Gençay.



Le moulin Patarin n'est plus utilisé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À la suite de sa conversion en beurrerie en 1902, les propriétaires des jardins, dont ceux des Cosses, se plaignent des inondations occasionnées. Après enquête, les Ponts et Chaussées demandent en 1903 une réglementation. Deux ans plus tard, cette demande aboutit à une conciliation entre les parties et l'administration.



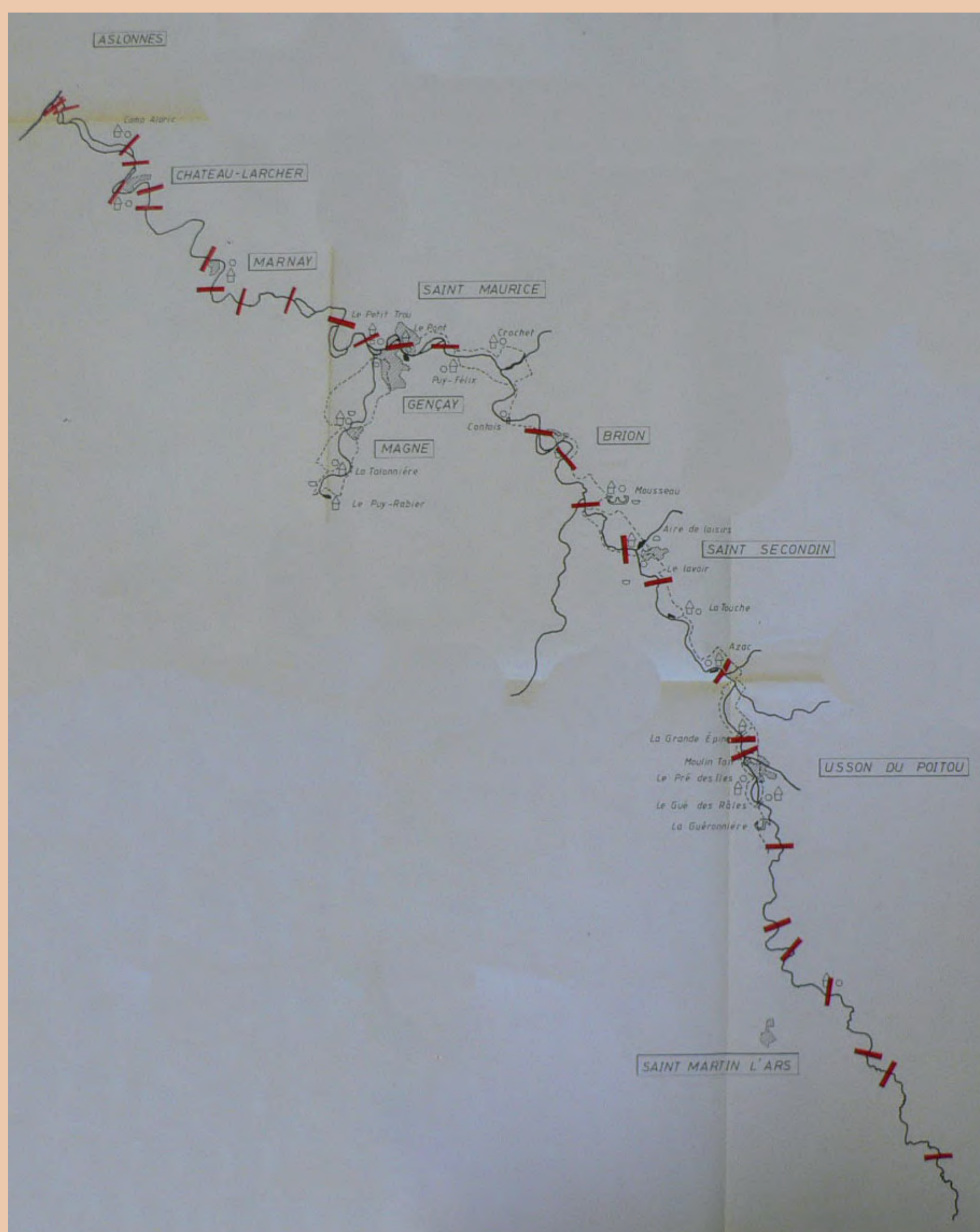
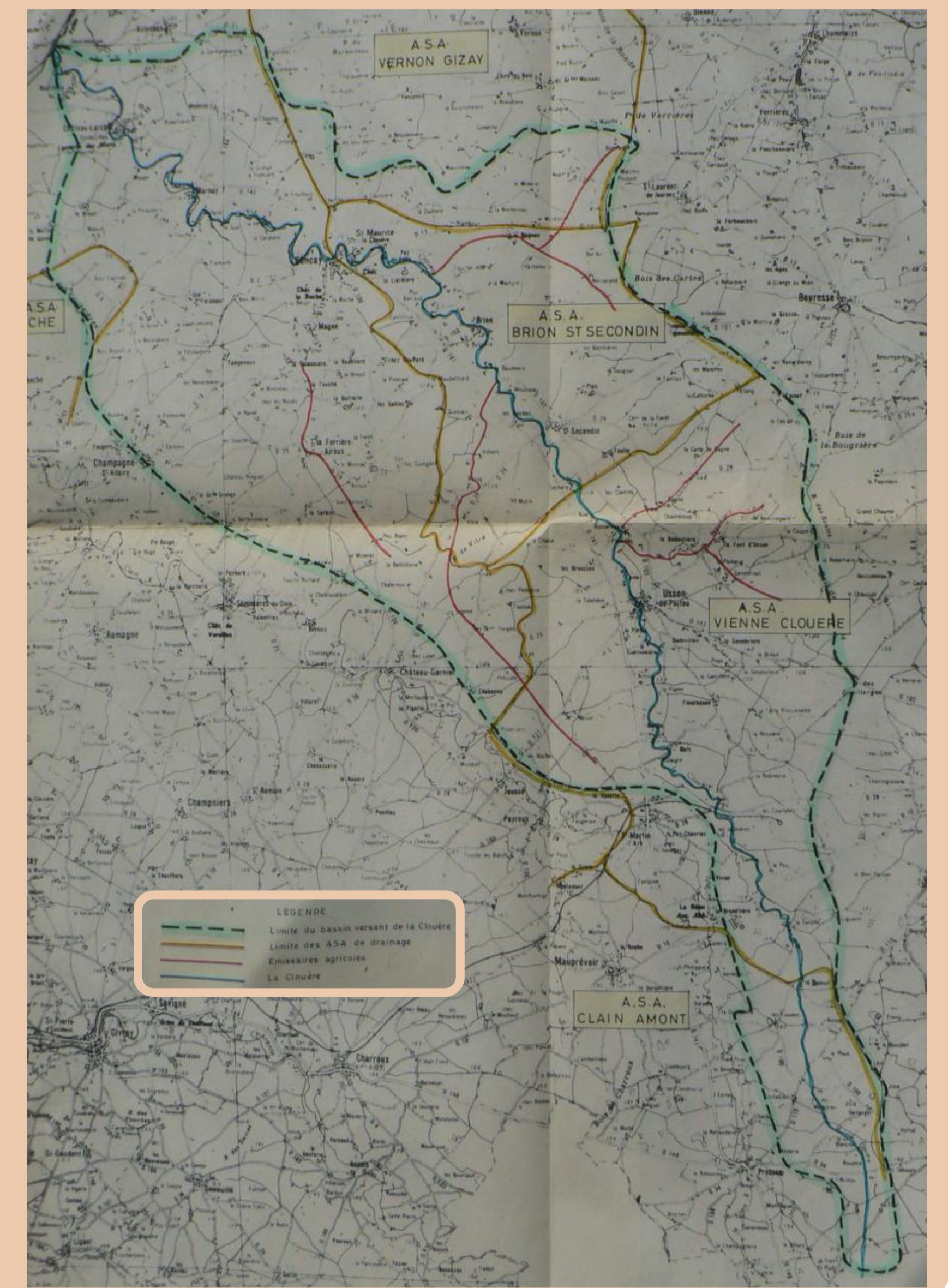


# Le Syndicat du Val de Clouère

Un siècle après la réglementation des moulins, la question du contrôle du débit de la Clouère revient à l'ordre du jour, sous la double pression de la politique agricole de conquête de terres cultivables (mise en pratique du drainage et de l'irrigation), et du souci périodique causé par les inondations.

Le 6 décembre 1960, est créé un syndicat intercommunal ayant pour but *l'étude et la réalisation des travaux nécessaires à l'assainissement et la mise en valeur de la vallée de la Clouère et de son affluent la Belle, ainsi que les travaux d'entretien ultérieurs.*

Il rassemble les communes de : Aslonnes, Château-Larcher, Marnay, Gençay, Saint-Maurice, Magné, Brion, Saint-Secondin, et Usson-du-Poitou ; auxquelles se joindra Saint-Martin l'Ars en février 1962.



Le projet d'ensemble des travaux est adopté le 15 octobre 1964 ; il concerne 60 km du cours de la Clouère, pour un montant estimé à 1 800 000F. *Ce chiffre assez élevé correspond à une remise en état complète du lit de la rivière, et des ouvrages d'art situés sur son cours, ainsi que la suppression des moulins.*

14 tranches de travaux et d'aménagements hydrauliques se succèdent de 1965 à 1986 : curages, élagages, terrassements, alignements, réparation de ponts, installation de vannes...

Par la suite, le Syndicat aborde la phase d'entretien et de valorisation de la vallée ; une régie est créée en 1996 (3 emplois), et un poste de technicien de rivière, coordinateur des travaux, en 2000.

Mais le résultat de cette politique d'assainissement, menée au prix de nombreux conflits avec les riverains, ne semble pas être à la hauteur des attentes.

Actuellement, il est admis que 58 ouvrages divers (vannes verticales, déversoirs, seuils de ponts, gués, et une trentaine de barrages à clapet) empêchent les continuités piscicole et sédimentaire de la rivière.

La directive-cadre européenne sur l'eau de septembre 2000 s'est traduite en France par la loi de 2009 qui prévoit *la remise en bon état écologique* des rivières ; au terme de ce nouveau dispositif, le lit de la Clouère doit être *restauré* pour 2015... Une nouvelle fois !

